Que la Bible soit constituée d'un « Ancien » et d'un « Nouveau » Testament, voilà qui ne surprendra personne ! Tout chrétien sait cela depuis le temps de sa première instruction dans la foi. Cependant, le rapport entre ces deux « testaments » n'est pas toujours abordé selon le même point de vue au sein des Eglises chrétiennes. Or, des questions essentielles se rattachent à cette réflexion, comme celles-ci :

– L'Ancien Testament est-il vraiment Parole de Dieu pour nous ? Nous parle-t-il encore, et comment ?

– La grâce révélée avec Jésus-Christ a-t-elle remplacé la Loi de Moïse ?

– L'Eglise est-elle une nouveauté ou s'inscrit-elle en continuité avec l'assemblée des enfants d'Israël ?

FICHE2 INT EXE.indd 1 05/08/2010 15:46:53

1. Unité du message...

Sans la moindre hésitation, la Réforme* a reçu la Bible tout entière comme Parole de Dieu : l'unité et l'autorité de l'Ecriture sainte - révélation pleine et entière de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu - sont affirmées avec conviction au XVI^e siècle. La Confession de foi de La Rochelle* confirme cette position, notamment dans son article 3 où, après avoir affirmé que « *Toute l'Ecriture sainte est contenue dans les livres canoniques* de l'Ancien et du Nouveau Testament* », elle donne la liste complète des 66 livres qui la compose.

L'expression *« Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple »* résume bien le contenu de l'Alliance de grâce.

A cette reconnaissance de l'unité formelle de la Bible s'ajoute, chez les Réformateurs, un principe de lecture qui met en évidence l'unité du message : Ancien et Nouveau Testaments correspondent bien à deux temps d'une seule et même alliance. Dans la Bible, l'alliance fait référence à une relation entre Dieu et son peuple. Dieu promet à ce peuple sa grâce, sa fidélité et son salut. L'homme est appelé à répondre à ces promesses par une démarche de foi et d'obéissance. L'expression «*Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple* »[1] résume, en une phrase lapidaire, le contenu de cette alliance qui traverse l'ensemble de l'Ecriture et que

1 Ex 6.7 ; Lv 26.12 ; Jr 7.23 ; 2 Co 6.16

FICHE2 INT EXE.indd 2 05/08/2010 15:46:53

l'on appelle habituellement « Alliance de grâce ». L'Ecriture, qui nous fait connaître cette alliance, constitue donc un tout où chaque élément prend du sens pour aujourd'hui. C'est là, assurément, un fort héritage de l'enseignement réformé[1].

1 La théologie réformée distingue encore entre « Alliance de grâce » et « Alliance du Salut ». Pour la première, il s'agit du « cadre » dans lequel la relation entre Dieu et son peuple s'insère *dans l'histoire*. « L'Alliance du Salut » se réfère, elle, à l'engagement entre le Père et le Fils, *dans l'éternité*, de sauver ceux que Dieu a élus pour le salut. Elle se manifeste – quoiqu'imparfaitement – dans « l'Alliance de grâce ». Les deux visent une même finalité, mais ne se confondent pas.

FICHE2 INT EXE.indd 3 05/08/2010 15:46:53

2. ...et pourtant, une ligne de partage

Cette affirmation ne doit toutefois pas nous amener à conclure qu'il n'existe aucune différence entre les différentes dispensations* ou « temps » de l'Alliance. En effet, à la charnière entre les deux, se trouve un événement historique qui va ouvrir des perspectives nouvelles, un accès nouveau auprès de Dieu ; deux événements qui vont inaugurer une nouvelle manière de servir Dieu en nous rendant participants de son œuvre.[1] Ces deux événements sont la venue du Christ (c'est-à-dire du Messie), Jésus, avec pour corollaire le don du Saint-Esprit lors de la Pentecôte.

La venue du Christ et le don du Saint-Esprit inaugurent la période finale de l'histoire du Salut

Il y a donc eu un moment précis dans l'histoire du Salut où le Royaume de Dieu s'est approché : c'est le temps où s'accomplissent les prophéties concernant la venue du Messie. C'est le temps où Dieu s'est fait homme dans la personne de son Fils. Avec la naissance de Jésus, sa mort et sa résurrection, c'est le temps où s'inaugure la période finale de l'histoire du Salut.[2]

1 Jn 4.23-24 ; 15.15 ; 2 Co 4.10 ; Hé 3.14 ; 2 Pi 1.4

2 Mc 1.15 ; Jn 1.14 ; Ac 10.43

FICHE2 INT EXE.indd 4 05/08/2010 15:46:53

« Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu nous a parlé par le Fils en ces jours qui sont les derniers.» Hé 1.1

L'œuvre accomplie par Jésus-Christ est confirmée et, en un sens, achevée par l'envoi du Saint-Esprit, cet « *autre avocat* » dont Jésus a parlé précisément. La Pentecôte se situe dix jours après l'Ascension : alors que le Fils est ôté de la vue de ses disciples, le Saint-Esprit est donné par le Père et par le Fils, comme la présence même de Dieu au milieu de son peuple et en chaque disciple. Sa vocation est de rendre témoignage à la vérité, de relier chaque chrétien à son Seigneur et aux autres chrétiens pour former un seul corps. Sa vocation, c'est encore de communiquer tout secours – consolation, conseil, discernement, foi, etc. – dont le peuple de Dieu et dont chaque chrétien a besoin pour demeurer fidèle, pour grandir, pour servir.[1]

« Quand viendra le Défenseur, celui que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui provient du Père, c'est lui qui me rendra témoignage. Et vous aussi, vous rendrez témoignage parce que vous êtes avec moi depuis le commencement. » Jn 15.26-27 (NBS)

1 Jn 14.19, 26 ; Ro 8.14-16, 26-27 ; 1 Co 12.1-26

FICHE2 INT EXE.indd 5 05/08/2010 15:46:53

3. Deux conséquences majeures

Le temps de l'accomplissement

La venue du Christ et le don du Saint-Esprit constituent un passage entre deux périodes au sein du plan rédempteur de Dieu. A l'intérieur de l'histoire de l'Alliance qui remonte à Abraham, se distinguent deux parties importantes : l'alliance du Sinaï (ou « ancienne alliance ») et la « nouvelle alliance » en Christ, chacune ayant ses usages et ses accents spécifiques.[1]

L'Alliance qui remonte à Abraham comprend deux parties : l'Alliance du Sinaï et la « nouvelle alliance » en Christ, la seconde accomplissant la première

Les prophètes de l'Ancien Testament rappellent les exigences de la Loi en suscitant l'espérance et l'attente du Jour du Seigneur.[2] Ils ont prédit le temps où le Saint-Esprit, déjà présent en Israël, se manifesterait avec une plus grande plénitude, *« écrivant la loi dans les cœurs. »*[3]

« Après cela, je répandrai mon Esprit sur toute chair ; (…) Alors, quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé. » ; « Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en

1 Hé 7.18-25; 8.1-13; 10.1-10. L'alliance de grâce débute de façon explicite à partir d'Abraham (Ga 3.15-17). Cependant, ses dispositions essentielles remontent à la promesse de Gn 3.15.

2 Dt 18.15, 18

3 Jr 31.33 ; Hé 8.10

FICHE2 INT EXE.indd 6 05/08/2010 15:46:53

vous un esprit nouveau (…) Je mettrai mon Esprit en vous et je ferai que vous suiviez mes prescriptions. » Jl 3.1a, 7 ; Ez 36.26s[1]

Les auteurs du Nouveau Testament fondent l'Evangile sur un événement déjà réalisé (la venue du Messie), conformément à ce qu'annonçaient les Ecritures (l'Ancien Testament).[2] Les exigences de la sainteté de Dieu sont toujours présentes, mais les croyants, unis à la mort et à la résurrection de leur Sauveur, ont revêtu une nature nouvelle pour marcher d'une manière nouvelle.

« De même que le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure sur le cep, de même vous non plus si vous ne demeurez en moi. » ; « Ainsi vous-mêmes, considérez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. » Jn 15.4 ; Ro 6.11

Le temps des nations

L'élargissement du peuple de Dieu est l'autre changement important. C'est l'accomplissement d'une des premières promesses adressées à Abraham : « *Toutes les familles de la terre seront bénies en toi* ». Le temps devait venir où la Bonne Nouvelle du salut serait proclamée « *jusqu'aux extrémités de la terre* », après avoir été confiée dans un premier temps au peuple d'Israël. Cette ouverture permettant à des païens* de devenir membres à part entière du peuple

1 Dans certaines versions la référence est Jl 2.28. Voir aussi No 11.29 ; Jr 31.33-34 ; Ac 2.17-21

2 Voir aussi Jn 6.14 ; Ac 3.22 ; 7.37 ; 10.43 ; 18.28

FICHE2 INT EXE.indd 7 05/08/2010 15:46:54

de Dieu était déjà présente dans l'ancienne alliance[1]. Elle est nettement perceptible dans les Évangiles, mais c'est dans le livre des Actes que nous la voyons se confirmer pleinement.

« C'est à vous d'abord (les juifs) que la parole de Dieu devait être annoncée ; mais, puisque vous la repoussez et que vous ne vous jugez pas dignes de la vie éternelle, voici : nous nous tournons vers les païens. Car ainsi nous l'a prescrit le Seigneur : Je t'ai établi pour être la lumière des nations, pour porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre. Les païens se réjouissaient en entendant cela,… et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent. » Ac 13.46-48 [2]

« Désormais - écrit Calvin au sujet des croyants - *les païens sont élevés au même degré d'honneur que les Juifs ». S*elon l'enseignement donné par l'apôtre Paul à l'Eglise d'Éphèse, le mur de séparation entre circoncis et incirconcis est abattu : « *Les uns comme les autres ont également un même accès auprès du Père dans un même Esprit »*[3]. Cette ouverture toute grande du peuple de Dieu aux non Juifs constitue la nouveauté du temps inauguré par le Christ.

1 La généalogie de Jésus en comprend un certain nombre : Rahab la cananéenne, Ruth la Moabite…

2 Ge 12.3 ; Ac 1.8 ; 2.36 ; 28.28. L'apôtre Paul appelle cette extension de l'œuvre de Dieu : « *le mystère de Christ ». « Ce mystère, c'est que les païens sont cohéritiers, forment un même corps et participent à la même promesse en Jésus-Christ, par l'Evangile ».* Lire Ep 3.3-12.

3 Ep 2.11-18. Pour un développement plus complet, lire Ro 9 et 10.

FICHE2 INT EXE.indd 8 05/08/2010 15:46:54



– Il serait erroné de conclure qu'avec Jésus-Christ, nous sommes entrés dans une ère totalement différente de celle qui l'a précédée. Cela nous conduirait à considérer l'Ancien Testament comme s'il n'offrait plus qu'un intérêt historique, se bornant à rapporter des paroles et des faits entièrement dépassés, révélant un Dieu différent de celui que présente le Nouveau Testament.[1]

Avec Calvin, nous croyons que *« l'Alliance conclue avec les patriarches présente un contenu et une vérité si semblables à ceux de la nôtre que l'on peut dire que c'est la même »*.



– Quand le Nouveau Testament dit que *« le mur de séparation a été renversé »* et que *« les païens sont cohéritiers »*[2], cela ne signifie pas que tous les hommes sont dorénavant considérés comme rachetés et membres du peuple de Dieu. L'apôtre Paul précise que, de tout temps, c'est par la foi que l'homme est justifié, *« de sorte que ceux qui ont la foi sont bénis avec Abraham le croyant. »*[3]

1 A sa manière, la lecture « dispensationaliste » * de l'Ecriture force le trait en divisant l'Histoire sainte en sept périodes quasiment étanches, ayant chacune un rapport spécifique avec Dieu.

2 Ep 2.14 ; 3.6

3 Ga 3.9

FICHE2 INT EXE.indd 9 05/08/2010 15:46:55

4. Le fondement historique de l'Alliance éternelle

Ce fondement repose sur l'élection d'Abraham. C'est à lui et à sa descendance que Dieu a fait des promesses et adressé une vocation : « *être une source de bénédiction pour les familles de la terre* ». L'alliance conclue avec Abraham et sa descendance ouvre un temps d'espérance qui contient en germe tous les développements ultérieurs, jusqu'à l'édification finale de la nouvelle Jérusalem.

L'alliance conclue avec Abraham est dès le commencement une alliance de grâce

« Abraham, votre père, a tressailli de joie à la pensée de voir mon jour ; il l'a vu et il s'est réjoui. » ; « Il attendait la cité qui a de solides fondations, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur. » Jn 8.56 ; Hé 11.10

Dès son établissement, cette alliance est un acte de pure bonté du Dieu saint envers une humanité toujours captive de la désobéissance héritée d'Adam : il s'agit donc dès le commencement d'une alliance de grâce.

En ce qui concerne la Loi qu'Israël a reçue des mains de Moïse, il convient de rappeler – comme le fait Paul – qu'elle a été donnée quelque quatre cents trente ans plus tard, sans remettre en question la promesse initiale. La

FICHE2 INT EXE.indd 10 05/08/2010 15:46:55

Loi n'a pas été donnée contre la promesse.[1] La loi exprime les exigences du Seigneur et met en évidence l'attitude et la marche de celui qui vit dans l'Alliance : le « juste », dont parlent les Psaumes notamment, est tout à la fois celui qui reconnaît son besoin de la grâce et du pardon, et qui « *met son plaisir dans la loi de l'Eternel.*» [2]

La continuité de l'unique alliance, à travers des périodes différentes de l'histoire du Salut, se démontre par la constance des grands appels. Ainsi, par exemple, nous retrouvons dans la deuxième lettre de Pierre l'exigence exprimée dans le livre du Lévitique : « *Vous serez saints, car je suis saint.* »[3]



Ainsi, il n'est pas juste de considérer que l'Ancien Testament correspondrait uniquement au temps de la loi, alors que le Nouveau Testament correspondrait seulement à celui de la grâce. La loi*, dans un temps comme dans l'autre, demeure « *sainte, juste et bonne* » : Jésus n'est « *pas venu pour l'abolir, mais pour l'accomplir* »[4]. Son rôle seul doit être précisé.

1 Ga 3.17-21. Il n'y a pas, dans l'Ancien Testament, un temps de la grâce (d'Abraham à Moïse) qui serait celui de la foi, suivi par un temps de la loi (après Moïse) qui serait celui de l'obéissance.

2 Ps 1 ; Ps 32 ; Ps 51 ; 119.67-72 ; 139.23-24…

3 Lv 11.44 repris en 1 Pi 1.15

4 Ro 7.12 ; Mt 5.17

FICHE2 INT EXE.indd 11 05/08/2010 15:46:55

5. Trois fonctions de la loi de Dieu

La théologie réformée reconnaît trois fonctions ou « usages » de la Loi de Dieu :

a. La fonction pédagogique

La Loi comme une lumière

La Loi de Dieu, en particulier dans son enseignement éthique, est comme une lumière qui révèle l'état de péché dans lequel l'homme – l'humanité – se trouve. Face aux exigences de la sainteté de Dieu, aux yeux d'un Dieu qui ne voit pas seulement l'apparence mais pour qui rien n'est caché, aucune autojustification n'est possible. Dans le grand procès entre Dieu et les hommes, la loi démontre que je suis pécheur et me pousse à recourir à la grâce qui est manifestée en Jésus-Christ.[1]

« Que Dieu soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur. Il n'y a pas de juste, pas même un seul. » Ro 3.4, 10

« Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable envers tous. » Jc 2.10

b. La fonction civile

La seconde fonction de la Loi de Dieu est en rapport avec la vie dans la société. Au temps de l'Ancien Testament, Israël a reçu diverses

1 Jr 11.20 ; Mt 7.27-28 ; Jn 3.19-21 ; Ro 2.16 ; 3.9-24 ; Ga 3.24

FICHE2 INT EXE.indd 12 05/08/2010 15:46:55

prescriptions visant à régler la vie sociale de ses membres. Ce sont des mises en application pratiques, des expressions particulières de la « Loi morale », dont les dix commandements fournissent un résumé exemplaire. Loin d'être une règle arbitraire, cette Loi morale rejoint les aspirations inscrites dans le cœur de chaque être humain. Elle permet d'établir un climat social plus favorable et de limiter les effets dévastateurs du péché.[1]

La Loi comme un garde-fou

c. La Loi comme guide pour le croyant

Le troisième rôle de la Loi concerne la marche du chrétien et la sanctification.[2] Il est vrai que la sanctification est d'abord une position d'attachement au Seigneur par la foi, avant d'être une marche. Mais le chrétien habité par l'Esprit doit marcher selon l'Esprit, serrer la Parole dans son cœur afin de ne pas pécher contre Dieu, montrer son amour pour Lui en gardant ses commandements. L'Esprit de Dieu et les prescriptions de sa Parole constituent un double témoignage qui balise le chemin du disciple de Christ, l'empêchant de faire de sa liberté un prétexte pour vivre à la manière

La Loi comme un guide

1 Ro 2.14-15 ; 13.3-5 ; 1 Tm 1.8-10 ; 2.1-2

2 Cette troisième fonction de la Loi est plus spécifique à l'enseignement calviniste.

FICHE2 INT EXE.indd 13 05/08/2010 15:46:56

du monde.[1]

« Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai que vous suiviez mes ordonnances, que vous suiviez et pratiquiez mes lois. » Ez 36.27

1 Ps 1.1-3 ; 119.11 ; Mt 28.20 ; Jn 14.15,21; 15.10 ; Ga 5.13-14, 25 ; 2 Tm 3.16-17

FICHE2 INT EXE.indd 14 05/08/2010 15:46:56

6. La permanence de la justification par la foi

Loin d'être absente de la première Alliance, la justification par la foi y est déjà enseignée comme étant la seule voie du salut. Le chapitre 11 de la lettre aux Hébreux nous présente en effet de nombreux personnages de l'Ancien Testament qui ont tous été approuvés ou bénis par Dieu à cause de leur foi. Précisons que la foi n'est pas présentée dans l'Ecriture comme un sentiment, une émotion, un élan du cœur ou une expérience mystique. La foi est bien plutôt une confiance attachée à la Parole de Dieu, et en conséquence, une dépendance vis-à-vis de cette parole, qui se traduira par un engagement, par une obéissance.

De nombreux personnages de l'Ancien Testament ont été approuvés par Dieu à cause de leur foi

« Abraham ne perdit pas confiance et ne douta pas de la promesse de Dieu ; au contraire, sa foi le fortifia et il loua Dieu. Il était absolument certain que Dieu a le pouvoir d'accomplir ce qu'il a promis. Voilà pourquoi il est dit d'Abraham que, à cause de sa foi, "Dieu l'a considéré comme juste". » Ro 4.20-21 (BFC)

Il apparaît ici que l'essentiel, dans la foi, n'est pas la sincérité, ni le bien-être qu'on en retire, mais l'attachement à Dieu et à sa Parole reconnue comme juste et vraie.[1]

1 Ps 119.92-93 ; Ac 17.11 ; 1 Co 15.1-2 ; Jude 3

FICHE2 INT EXE.indd 15 05/08/2010 15:46:56

7. Hier comme aujourd'hui : le peuple et l'individu

« *La grande différence entre les deux dispensations de l'Alliance*, pensent certains, *est que sous l'Ancienne, Israël est en bloc le peuple de Dieu, au bénéfice des promesses et des privilèges donnés à ce peuple ; alors que sous la Nouvelle, le peuple se recrute un à un.* »[1]

En réalité, le fait que la promesse ait été adressée à Abraham et à sa postérité ne dispensait pas les Israélites d'une prise de position personnelle. Certes, Israël dans l'Ancien Testament est globalement le « peuple de Dieu », et en tant que tel, il est héritier « *de l'adoption, de la gloire, des alliances, de la loi, du culte et des promesses* »[2] ; mais pour ce qui est du salut, il n'existe pas d'automatisme lié à une appartenance collective. Le texte inspiré dit bien : « *On fera mourir chacun pour son péché. Circoncisez votre cœur ! Choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir !* »[3]. De même, l'Ancien Testament évoque maintes fois la personne du juste dans sa démarche singulière, dans son choix de vie personnel, en contraste avec le « méchant », c'est-à-dire celui qui s'oppose à Dieu et à sa Loi.[4]

1 Alfred Kuen : *Je bâtirai mon Eglise.*

2 Ro 9.4-5

3 Lv 26.41 ; Dt 10.16 ; 24.16 ; 30.6, 19 ; Jos 24.15 ; Jr 4.4…

4 Gen 18.23 ; Ps 7.10 ; 34 .20 ; 37.16 ; 64.11 ; Prov 18.10 ; Eccl 7.15 ; Osée 14.9…

FICHE2 INT EXE.indd 16 05/08/2010 15:46:56

Il en est de même dans la nouvelle alliance. La promesse est pour les croyants et pour leurs enfants (Ac 2.39), mais ceux qui « profitent » des bienfaits de l'alliance ne sont pas sans responsabilité par rapport à ce qu'ils ont reçu. Chacun d'eux est appelé à confesser de manière personnelle son adhésion à la personne et à l'œuvre de Jésus-Christ, et à vivre conformément à l'espérance qui est ainsi enracinée au plus profond de lui-même. Si les signes d'appartenance à la communauté diffèrent – circoncision d'une part, baptême d'autre part – ils désignent la même réalité : la promesse de Dieu et le don de la grâce, l'humiliation et la mort de notre ancienne nature, la nouvelle naissance.[1]

Ceux qui bénéficient des bienfaits de l'Alliance sont responsables par rapport à ce qu'ils ont reçu

« Les sacrements anciens des Juifs ont eu le même objectif que nos deux sacrements, c'est à dire diriger et conduire vers Jésus-Christ ou plutôt, comme font les images, de le présenter et de le faire connaître. » Jean Calvin

1 Ac 26.19-20 ; Ro 6.4 ; Co 2.11-13

FICHE2 INT EXE.indd 17 05/08/2010 15:46:56

Il est évident que l'interprétation de la Bible doit tenir compte d'un « autrefois » (avant la venue de Jésus) et d'un « maintenant » (depuis cette venue). Cependant, il est important d'affirmer aussi qu'il y a, véritablement, une seule Alliance et, en conséquence, une seule Eglise – qui est de tous les temps et de tous les lieux.[1] Celle-ci poursuit sa vocation première : être une source de bénédiction au milieu des nations et faire paraître sur cette terre les signes qui annoncent la cité céleste de Dieu.[2]

« L'alliance que Dieu a faite avec le peuple d'Israël ne concernait pas que les réalités terrestres. Elle comportait aussi de sûres promesses concernant la vie spirituelle et éternelle… Jésus-Christ ne promet pas aujourd'hui d'autre Royaume des cieux que celui dans lequel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob (Mt 8.11). »[3]

1 On entend souvent dire que l'Eglise est née à la Pentecôte. Il serait plus juste de dire qu'elle a connu, à ce moment et tout au long du livre des Actes, une nouvelle perspective. De même, quand Jésus dit qu'il « *bâtira son Eglise* » (Mt 16.18), il emploie le terme *ekklesia* qui désignait déjà l'assemblée d'Israël convoquée par Dieu. Ce que Jésus veut dire, c'est que Dieu rassemblera désormais cette « ekklesia » autour de lui : il en est le nouveau temple (Jn 2.19-21), la pierre d'angle (Mt 21.42-44 ; 1 Pi 2.7).

2 Gn 12.3. Hé 11.16

3 Jean Calvin, Institution Chrétienne, II, 10, 23

FICHE2 INT EXE.indd 18 05/08/2010 15:46:56

Loi

Le mot « loi » recouvre, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, des réalités qui peuvent être sensiblement différentes. La Loi sainte et invariable de Dieu est celle qui reflète ses attributs moraux. Elle s'adresse à toute personne avec la force d'un absolu ; elle n'est soumise à aucune atténuation. Les lois sociales ou religieuses n'ont pas cette même permanence. Elles peuvent être conditionnées dans leur stricte application par les temps et les lieux, et se trouver ainsi dépassées par de nouvelles dispositions. Cependant la lecture réformée de l'Ecriture nous conduit à reconnaître la sagesse éternelle de Dieu, la nature spirituelle de ses enseignements et l'application actuelle qui peut être faite de chaque ordonnance divine. C'est de cette manière, par exemple, que le baptême remplace la circoncision comme signe de l'Alliance (Co 2.11-13).

FICHE2 INT EXE.indd 19 05/08/2010 15:46:56

Glossaire

Canonique

Se dit d'un livre ou d'un texte qui est reconnu comme faisant partie de la Bible. Pour les Protestants, les livres apocryphes ne sont pas canoniques.

Confession de foi de la Rochelle

Tire son nom du Synode national des Eglises réformées qui eut lieu dans cette ville en 1571 et au cours duquel elle fut approuvée. En fait, ce texte avait été rédigé douze ans plus tôt, à Paris, en 1559, par le premier Synode des Eglises réformées de France.

Dispensation

Période caractérisée par des dispositions particulières concernant les relations entre Dieu et son peuple. Les deux grandes dispensations bibliques sont l'ancienne et la nouvelle alliance.

Païen

Terme qui désigne en premier lieu le non juif. Le plus souvent, il est appliqué, au pluriel, aux peuples qui ne sont pas le peuple de Dieu et qui sont des étrangers à l'alliance et aux promesses de Dieu.

Réforme

Important mouvement de réformation de l'Eglise qui eut lieu au XVI^e^ siècle et qui donna naissance au protestantisme.

FICHE2 INT EXE.indd 20 05/08/2010 15:46:56